



Ecole Notre Dame de la Salette
9 bis rue du Couvent
85250 LA RABATELIERE
Tél : 02.51.42.23.25
E-mail : ecole.ndlasalette@neuf.fr
<http://larabateliere-ndlasalette.fr/>



CIRCULAIRE DE RENTREE - Année scolaire 2015-2016

L'année 2015-2016 est lancée ! Nous espérons que vous avez toutes et tous passé un bel été ! Ce matin, ce sont 134 élèves qui ont pris le chemin de l'école. Nous souhaitons particulièrement la bienvenue aux nouveaux élèves de l'école, et notamment ceux pour qui c'est la première rentrée scolaire !

Chacun a pu trouver une nouvelle classe, une nouvelle organisation et parfois un nouvel enseignant. Nous accueillons d'ailleurs cette année : Sarah Graveleau (en PS-MS le lundi) et Aurélie Gautron (en CE2-CM1 le mardi.)

À l'image de notre monde de plus en plus connecté, l'école s'est dotée d'un nouveau site internet.

<http://larabateliere-ndlasalette.fr/>

Vous pourrez y trouver beaucoup d'informations sur la vie de l'école, sur les classes, sur l'OGEC et l'APEL...



Nous souhaitons ce site internet riche et vivant. N'hésitez pas à le consulter régulièrement !



Cette année, les élèves et l'école évolueront autour du thème : "La Rabatelière 2016 : à nous d'y participer !" L'occasion d'aborder les notions du bien-être physique et alimentaire, et d'accueillir petit à petit les prochains jeux olympiques d'été !

Prenez le temps de lire toutes les informations. Merci de bien noter les dates de l'année et de signer les documents demandés. Bonne rentrée à toutes et à tous !

Pour l'équipe éducative,
Eric Morin, directeur de l'école

1 – Les horaires de classes

Pour cette nouvelle rentrée, l'école demeure au rythme de la semaine à 4 jours. Il y a donc classe les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Ainsi, pour tous les élèves, les horaires et les jours d'école restent donc inchangés :

- le matin de **8h45 à 12h00**.

- l'après-midi de **13h30 à 16h30**.



A partir de cette année, l'accueil de tous les élèves se fera dans leur classe respective (chaque jour, à tour de rôle, un enseignant et ses élèves resteront sur la cour de récréation.) L'école sera donc ouverte le matin **de 8h30 à 8h45**. Après ce temps, **pour la sécurité de vos enfants, le portail de l'école pourra être fermé à clef.**

Les enfants qui rentrent chez eux pour le repas du midi, pour des mesures de responsabilité, ne doivent pas revenir à l'école **avant 13h15** (au moment de la prise de surveillance par un enseignant.)

La sortie des élèves se fait de **16h30 à 16h40**. Il est **indispensable** que ces horaires soient respectés pour le bon déroulement de la journée et le respect de tous (élèves, enseignants...)

2 – Le calendrier scolaire

Cette année, il n'y a pas de modification du calendrier scolaire national.



Rentrée des classes	Mardi 1er septembre 2015
Vacances de la Toussaint	Du vendredi 16 octobre 2015 au lundi 2 novembre 2015
Vacances de Noël	Du vendredi 18 décembre 2015 au lundi 4 janvier 2016
Vacances d'hiver	Du vendredi 5 février 2016 au lundi 22 février 2016
Vacances de printemps	Du vendredi 1er avril 2016 au lundi 18 avril 2016
Pont de l'ascension	Pas classe le vendredi 6 mai 2016, pas de récupération le mercredi 4 mai.
Vacances d'été	Mardi 5 juillet 2016

Le départ a lieu après la classe, la reprise des cours a lieu le matin des jours indiqués.
Ce calendrier suit celui de l'inspection Académique et de la DEC.

Vous pouvez également noter :



- Vendredi 20 novembre 2015, 20h30 : **Assemblée Générale** APEL-OGEC à l'école
- Dimanche 13 décembre 2015, l'après-midi : **Arbre de Noël**
- Vendredi 29 avril 2016, à partir de 16h45 : **Marché de printemps**
- Samedi 4 juin 2016, toute la journée : **Kermesse**

3 – L'organisation pédagogique

Cette année, la structure des classes a quelque peu changé. Les 136 élèves de l'année sont répartis de la manière suivante :

- 29 **TPS-PS-MS** avec Christelle PASQUIET et Sarah GRAVELEAU (le lundi)
et Sylvie ROUSSEAU (aide-maternelle)
- 29 **GS-CP** avec Eric MORIN (directeur) et Magali ARNAUD (le lundi)
et Maryse DELAVAUD (aide-maternelle)
- 29 **CP-CE1** avec Amandine CHIRON

- 25 **CE2-CM1** avec Estelle PHILIPPOT et Aurélie GAUTRON (le mardi)

- 24 **CM1-CM1** avec Angéline PREAULT

Le poste de regroupement d'adaptation (aide aux enfants en difficultés) est toujours assuré par Loïc GAUTIER tout au long de l'année.



Une réunion d'informations pour chaque classe est programmée. **Notez bien l'heure et la date de cette réunion** (sans les enfants.)

- En PS-MS : Vendredi 2 octobre 2015, à 18h30
- En GS : Lundi 14 septembre ou Lundi 28 septembre 2015, à 18h30 (date à reconfirmer)
- En CP : Vendredi 11 septembre 2015, à 18h30
- En CE1 : Mardi 15 septembre 2015, à 18h30
- En CE2-CM1 : Mardi 22 septembre 2015, à 18h30
- En CM1-CM2 : Vendredi 18 septembre 2015, à 18h30

4 – Fréquentation et absence scolaire

La fréquentation régulière de l'école élémentaire est obligatoire, conformément aux textes législatifs en vigueur.

Toute absence doit être signalée à l'école soit par mail soit par un appel téléphonique avec la possibilité de déposer un message sur le répondeur, le matin même, en précisant le motif. A son retour, **l'enfant devra transmettre son bulletin d'absence** à l'enseignant de sa classe.

Pour toute absence se prolongeant au-delà d'une semaine, il est indispensable de fournir un certificat médical.

Pour une absence prévue (visite chez un spécialiste ...), les parents doivent informer l'enseignant par écrit. Les visites chez un généraliste doivent être programmées de préférence en-dehors des heures scolaires.

Toute demande **d'absence exceptionnelle prolongée pour convenance personnelle** (vacances des parents ...) doit être faite par courrier (bulletin d'absence complété) et adressé au chef d'établissement, ainsi qu'à l'enseignant de votre enfant. L'enseignant, de son côté, ne sera pas tenu de préparer de travail spécifique pour l'élève absent. **Ces absences doivent rester exceptionnelles et pourront être transmises à l'Inspecteur de l'Education Nationale.**

5 – Assurance scolaire

Comme chaque année, votre enfant doit nous rapporter un justificatif d'assurance scolaire.



Ceux qui n'ont pas renvoyé leur attestation doivent le faire avant le **vendredi 11 septembre 2015** (assurez-vous que cette attestation porte bien l'année scolaire en cours, le nom de l'enfant concerné, les mentions « responsabilité civile » et « individuelle accident ».)

Par l'intermédiaire de l'école, les assurances AXA proposent des garanties. Ceux qui n'ont pas renvoyé leur attestation d'assurance et qui seraient intéressés par l'assurance de l'école peuvent nous remettre le document joint à la circulaire avec un chèque à l'ordre d'AXA.

6 – Activités scolaires

Piscine

Cette année, tous les élèves de CP, CE1 et CE2 iront à la Piscine Cap Vert des Herbiers, **le jeudi après-midi, lors du 1er trimestre (première séance le jeudi 24 septembre 2015.)**

Musique et Danse par le Conseil Général

Cette année, les enfants de GS, CP et CE1 bénéficieront d'interventions d'un professionnel du Conseil Général pour la musique et les enfants de CE2, CM1 et CM2 pour la musique ou la danse.

7 – Eveil à la foi et catéchèse

Votre enfant est inscrit dans une école catholique, un temps de catéchèse (pendant l'heure d'hors-contrat) est proposé pour les élèves du CE1 au CM2. Nous souhaitons que ce soit un choix de la part des familles.

Au cours du CE2, les temps de catéchèse prépareront en partie la 1ère communion.

A la fin du CM2, les enfants vivront un temps fort et célèbreront avec les enfants de leur commune la fête de la profession de foi.

Les parents **qui ne souhaitent pas inscrire leur enfant le récupéreront à l'heure de la catéchèse.**



Cette année le temps de catéchèse change : il sera le **vendredi après-midi, de 15h30 à 16h30.**

Vous trouverez ci-joint un **document d'inscription ou non** de votre enfant aux **temps de catéchèse.**

8 – Abonnements

A la rentrée ou en cours d'année, des propositions d'abonnements vous seront faites par l'école (Bayard, Milan, Ecole des Loisirs). Les pochettes seront à consulter et à rapporter à l'école. Les abonnements nous permettent de bénéficier de revues gratuites pour les classes.

Un temps de soutien scolaire pourra être proposé par les enseignants **certains soirs de la semaine pour les enfants de l'école**, de 16h30 à 17h30.

10 – Gestion en cas d'intempéries

Comme l'an passé, en cas d'intempéries (neige et verglas notamment), une procédure d'urgence sera mise en place à l'école pour accueillir les enfants des parents qui ne pourraient pas garder leur enfant à la maison.

Voici la procédure à suivre en cas d'annonce d'épisode neigeux :

<u>Pour les parents</u>	<u>Pour les élèves</u>
<p>Une épidémie ou l'état des routes peut avoir pour conséquence l'absence temporaire de tout ou partie de l'équipe enseignante. Ceci peut poser problème pour l'accueil de tous les élèves.</p> <p>En conséquence, cela peut vous causer des difficultés si votre (vos) enfant(s) n'a (ont) pas de solution de garde hors école ce ou ces jours-là.</p> <p>Objectifs :</p> <p>1) <u>Alléger le dispositif d'accueil à l'école :</u> Les familles recherchent dès la rentrée scolaire une ou des personnes ressources qui pourrai(en)t assurer la garde de l'enfant au domicile ou chez elles. <i>(Ceci est valable aussi en cas de maladie de l'enfant).</i></p> <p>2) En cas d'intempéries ou de période d'épidémie, <u>estimer réellement les besoins d'accueil :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - les familles non équipées en informatique seront appelées par téléphone. - les autres familles surveillent leurs mails. <p>Toutes les familles signalent en retour de l'information leurs besoins d'accueil par l'école (journée, demi-journée, cantine, périscolaire.)</p>	<p>→ Cette journée est différente des journées habituelles.</p> <p>Ce qui change :</p> <ul style="list-style-type: none"> - selon le cas, il y aura peut-être moins, voire pas d'apprentissages. - mais des propositions d'activités et de jeux divers préparés ou prévus par les enseignants. - par sécurité ou pour faciliter la surveillance, certains lieux seront fermés ou interdits aux élèves. - certaines activités ne seront pas possibles ; les surveillants les indiqueront. <p>Ce qui est comme d'habitude :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les règles habituelles sont les mêmes, ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas ne change pas. - les personnes qui surveillent connaissent ces règles. - les enfants doivent respect et obéissance aux personnes qui assurent l'accueil. - les comportements non acceptables seront signalés aux enseignants à leur retour. <p>Tous feront de cette ou de ces journées un moment agréable à vivre pour chacun et pour tous !</p> <p>Il pourra être envisagé avec les enfants accueillis de raconter ensuite aux autres comment cela s'est passé (récit, dessin.)</p>

L'OGEC (Organisme de Gestion des Etablissements d'enseignement Catholique) est une association, composée de membres bénévoles, permettant le bon fonctionnement des établissements d'enseignement catholiques. L'OGEC est en lien avec l'équipe enseignante, le personnel (ASEM) et les bénévoles de la cantine.

L'OGEC a pour rôle d'assurer la gestion et l'entretien de l'école :

- Paiement des factures (EDF, eau, fournitures de fonctionnement...);
- Exécution du budget, fixation des contributions et participations...;
- Employeur pour les personnels de droit privé (ASEM, salariés);
- Décide des investissements et de leur financement, et contracte les emprunts si nécessaire;
- Gestion des trajets et service à la Maison de Vie...

Pour permettre la bonne marche des établissements, les travaux et le paiement des factures, le financement est pris en charge :

- par la commune avec le forfait communal, pour les fournitures, payer les salariées, les achats divers;
- par les contributions des familles pour la construction, l'entretien des bâtiments et l'OGEC départemental;
- par les fêtes organisées par l'OGEC (Arbre de Noël, kermesse, marché de printemps.)

L'OGEC est actuellement composé de 18 membres, à savoir :

Président : Nicolas Borget

Co-présidents : Elizabeth Durandet et Delphine Cossard

Trésorier : Vincent Bazin

Vice trésorier : Philippe Langlade

Trésorière adjointe : Julie Challet

Secrétaire : Vanessa Clairgeaux

Vice secrétaire : Sandrine Douillard

Membres : Olivier Allain, Sabrina Baron, Gilbert Boucher, Gaëtan Chauvin, Cyril Lersteau, Stéphane Limousin, Florian Mérieau, Yannick Olivier, Franck Ravary, Fanny Talbot

L'Assemblée Générale de l'OGEC aura lieu le vendredi 20 novembre 2015 (avec l'APEL)



Les rétributions : la participation des familles aux frais de scolarité est de 245€ par enfant pour l'année scolaire, soit **24,50€ par mois** par enfant (sur 10 mois.)

La cantine : le prix du repas pour un enfant déjeunant régulièrement à la **cantine est de 3,80€**. Les repas occasionnels sont vendus au prix de **4,40€**.



L'ensemble (rétributions + cantine) sera globalisé à l'année et divisé en 10 mois.
Le premier paiement se fera le 25 septembre 2015 et les autres paiements se feront **au 10 de chaque mois**. La facture globale de l'année scolaire vous sera distribuée à la mi-septembre.

L'APEL (Association de Parents d'élèves de l'Enseignement Libre) a pour objectif de créer du dynamisme dans la communauté éducative et d'apporter une aide financière supplémentaire afin de permettre à des projets éducatifs de voir le jour, de financer une partie des livres de catéchèse.

La volonté principale est de ne pas toujours solliciter financièrement les parents mais de faire des actions lucratives tournées vers un public plus large, d'accueillir les nouvelles familles de l'école...

L'APEL organise les actions suivantes pour l'année scolaire 2015-2016 :

- Vente de pommes et jus de pommes : courant septembre-octobre 2015
- Assemblée générale : vendredi 20 novembre 2015
- Vente de chocolats pour Noël
- Sortie discothèque au Manoir : samedi 16 janvier 2016
- Portes ouvertes pour les nouveaux parents : courant janvier 2016
- Conférence

L'APEL est actuellement composée de 10 membres, à savoir :

Présidente : Stéphanie Pelletreau

Co-présidente : Adeline Duret

Trésorière : Gaëlle Gilbert

Trésorière-adjointe : Adeline Durand

Secrétaire : Nathalie Villain

Secrétaire-adjointe : Valérie Maillot

Membres : Emilie Manceau, Anne Duret, Béatrice Levron et Gaël Fayo

Si vous souhaitez rejoindre l'équipe de parents, vous pouvez contacter le bureau APEL par mail à l'adresse suivante : apel.larabateliere@gmail.com.

L'Assemblée Générale de l'APEL aura lieu le vendredi 20 novembre 2015 (avec l'OGEC)



Vous trouverez ci-joint un bulletin d'adhésion à l'APEL. Lors de votre adhésion, le montant de la cotisation servira à financer une partie des actions de l'école et de l'APEL de Vendée.

13 – Récapitulatifs des documents à rapporter

➤ Documents obligatoires à rapporter :

- **L'autorisation parentale de diffusion de documents** et la **déclaration de pouvoirs en cas d'urgence**, datées et signées (feuille jaune.)
- **L'assurance scolaire** ou l'attestation d'assurance scolaire (pour ceux qui ne l'ont pas déjà envoyée.)
- **L'inscription ou non de votre enfant aux temps de catéchèse** (pour les élèves du CE1 au CM2) (feuille rose.)
- **Le coupon ci-dessous** à découper et signer

➤ Quelques infos...

- En cas de changement d'adresse, de téléphone, de mail, merci de nous informer au plus vite.
- Chaque année, des vêtements sont perdus, oubliés... Merci de bien noter tous les vêtements et accessoires de vos enfants pour éviter de perdre du temps à retrouver leur propriétaire... Les vêtements non réclamés seront donnés à une association.

✂-----

Mme et/ou Mr _____

Parents de : _____

- ont bien pris connaissance de toutes les informations de la circulaire.
- ont lu et approuvent le règlement intérieur de l'école.

Signature des parents